

16/10°) Assainissement de Saint-Denis - travaux accessoires à la première tranche des travaux d'assainissement - FIDOM, chapitre 2045.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° AB 85/846 en date du 30 Décembre 1965, M. l'Ingénieur des T.P.E., Chef de l'Arrondissement de l'Est, m'a fait savoir que les travaux accessoires à la première tranche des travaux d'assainissement de Saint-Denis dont le détail estimatif d'un montant de 9.687.698 F CFA m'a été adressé le 28 Août 1965, n'ont pas fait l'objet d'une délibération confiant au Service des Ponts et Chaussées la rédaction du projet et la surveillance de l'exécution.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide de confier au Service des Ponts et Chaussées;

- 1°) la rédaction du projet concernant les travaux accessoires à la première tranche des travaux d'assainissement,
- 2°) la surveillance de l'exécution.

En et Approuvé,
St-Denis le 7 Juin
1966, Par le Préfet
et par délégation, le
Secrétaire Général
pour les A. E.
signé: J. Chevance